

**SICAV de droit français**

**LAZARD PATRIMOINE  
CROISSANCE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 mars 2023

**Société de gestion : LAZARD FRERE GESTION SAS  
Dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE  
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

LAZARD FRERE GESTION SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC                | 3  |
| 2. Changements intéressant l'OPC            | 12 |
| 3. Rapport de gestion                       | 15 |
| 4. Informations réglementaires              | 18 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 24 |
| 6. Comptes de l'exercice                    | 31 |
| 7. Annexe(s)                                | 55 |
| Information SFDR                            | 56 |

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## Lazard Patrimoine Croissance

**LAZARD**  
FRÈRES GESTION

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

|  |  |
|--|--|
| <b>Nom du produit :</b>                  | Lazard Patrimoine Croissance - Action M  |
| <b>Code ISIN :</b>                       | FR0014008GH9   |
| <b>Initiateur du PRIIPS :</b>            | LAZARD FRERES GESTION SAS  |
| <b>Site Web :</b>                        | www.lazardfreresgestion.fr   |
| <b>Contact :</b>                         | +33 (0)1 44 13 04 61   |
| <b>Autorité compétente :</b>             | L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)  |
| <b>Pays d'autorisation et agrément :</b> | Ce produit est autorisé en France.<br>Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS. |
| <b>Date de production du document :</b>  | 23/12/2022   |

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Maturité :** Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

#### Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

**Information benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

#### Autres informations :

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

#### Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Capitalisation
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

|   |  |                                      |                       |
|---|--|--------------------------------------|-----------------------|
| J ouvré   | Jour d'établissement de la VL (J)      | J+1 ouvré                            | J+2 ouvrés            |
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

**Nom du dépositaire :** LAZARD FRERES BANQUE

**Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :**

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

**QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

**Indicateur de risque :**



Période de détention recommandée : **5 ans**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

**Scénarios de performance :**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

**Période de détention recommandée : 5 ans**

**Exemple d'investissement : 10 000 €**

| Scénarios            |  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|----------------------|--|---------------------------|----------------------------|
| <i>Minimum</i>       | <i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i> |                           |                            |
| <b>Tension</b>       | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>  | 3 210 €                   | 5 540 €                    |
|                      | <b>Rendement annuel moyen</b>  | -67,9%                    | -11,2%                     |
| <b>Défavorable</b>   | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>  | 8 790 €                   | 5 540 €                    |
|                      | <b>Rendement annuel moyen</b>  | -12,1%                    | -11,2%                     |
| <b>Intermédiaire</b> | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>  | 10 630 €                  | 13 730 €                   |
|                      | <b>Rendement annuel moyen</b>  | 6,3%                      | 6,6%                       |
| <b>Favorable</b>     | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>  | 12 920 €                  | 15 940 €                   |
|                      | <b>Rendement annuel moyen</b>  | 29,2%                     | 9,8%                       |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Scénario défavorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2019 - 14/03/2020

**Scénario intermédiaire :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/01/2014 - 14/01/2015

**Scénario favorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2020 - 14/03/2021

**QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

**QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps :**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | 58 €                      | 400 €                      |
| Incidence des coûts annuels (*) | 0,6%                      | 0,6% chaque année          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,2% avant déduction des coûts et de 6,6% après cette déduction.

#### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie                           |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.  | Jusqu'à 0 €               |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents supportés chaque année                           |   |                           |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 0,5% de la valeur de votre investissement par an.<br>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 52 €                      |
| Coûts de transaction  | 0,1% de la valeur de votre investissement par an.<br>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 6 €                       |
| Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques       |   |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit.   | 0 €                       |

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :  
 Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France  
 Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr  
 Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante [https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds\\_93.html?idFond=PCM](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=PCM)

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## Lazard Patrimoine Croissance

**LAZARD**  
FRÈRES GESTION

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

|  |  |
|--|--|
| <b>Nom du produit :</b>                  | Lazard Patrimoine Croissance - Action C  |
| <b>Code ISIN :</b>                       | FR0000292302   |
| <b>Initiateur du PRIIPS :</b>            | LAZARD FRERES GESTION SAS  |
| <b>Site Web :</b>                        | www.lazardfreresgestion.fr   |
| <b>Contact :</b>                         | +33 (0)1 44 13 04 61   |
| <b>Autorité compétente :</b>             | L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)  |
| <b>Pays d'autorisation et agrément :</b> | Ce produit est autorisé en France.<br>Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS. |
| <b>Date de production du document :</b>  | 23/12/2022   |

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Maturité :** Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

#### Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

**Information benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

#### Autres informations :

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

#### Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Capitalisation
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

|   |  |                                      |                       |
|---|--|--------------------------------------|-----------------------|
| J ouvré   | Jour d'établissement de la VL (J)      | J+1 ouvré                            | J+2 ouvrés            |
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

**Nom du dépositaire :** LAZARD FRERES BANQUE

**Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :**

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

**QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

**Indicateur de risque :**



Période de détention recommandée : **5 ans**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

**Scénarios de performance :**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

**Période de détention recommandée : 5 ans**

**Exemple d'investissement : 10 000 €**

| Scénarios            |  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|----------------------|--|---------------------------|----------------------------|
| <i>Minimum</i>       | <i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i> |                           |                            |
| <b>Tension</b>       | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>  | 3 090 €                   | 5 290 €                    |
|                      | <b>Rendement annuel moyen</b>  | -69,1%                    | -12,0%                     |
| <b>Défavorable</b>   | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>  | 8 440 €                   | 5 290 €                    |
|                      | <b>Rendement annuel moyen</b>  | -15,6%                    | -12,0%                     |
| <b>Intermédiaire</b> | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>  | 10 200 €                  | 13 180 €                   |
|                      | <b>Rendement annuel moyen</b>  | 2,0%                      | 5,7%                       |
| <b>Favorable</b>     | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>  | 12 400 €                  | 15 300 €                   |
|                      | <b>Rendement annuel moyen</b>  | 24,0%                     | 8,9%                       |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Scénario défavorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2019 - 14/03/2020

**Scénario intermédiaire :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/01/2014 - 14/01/2015

**Scénario favorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2020 - 14/03/2021

**QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

**QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps :**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | 618 €                     | 1 966 €                    |
| Incidence des coûts annuels (*) | 6,3%                      | 3,3% chaque année          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,0% avant déduction des coûts et de 5,7% après cette déduction.

#### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie                           |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 4,0% du montant investi.<br>Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.  | Jusqu'à 400 €             |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents supportés chaque année                           |   |                           |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 2,0% de la valeur de votre investissement par an.<br>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 194 €                     |
| Coûts de transaction  | 0,1% de la valeur de votre investissement par an.<br>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 5 €                       |
| Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques       |   |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | 0,2%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.   | 19 €                      |

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :  
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France  
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr  
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante [https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds\\_93.html?idFond=PCC](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=PCC)



# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## Lazard Patrimoine Croissance

**LAZARD**  
FRÈRES GESTION

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

|  |  |
|--|--|
| <b>Nom du produit :</b>                  | Lazard Patrimoine Croissance - Action D  |
| <b>Code ISIN :</b>                       | FR0013295599   |
| <b>Initiateur du PRIIPS :</b>            | LAZARD FRERES GESTION SAS  |
| <b>Site Web :</b>                        | www.lazardfreresgestion.fr   |
| <b>Contact :</b>                         | +33 (0)1 44 13 04 61   |
| <b>Autorité compétente :</b>             | L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)  |
| <b>Pays d'autorisation et agrément :</b> | Ce produit est autorisé en France.<br>Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS. |
| <b>Date de production du document :</b>  | 23/12/2022   |

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Maturité :** Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

#### Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

**Information benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

#### Autres informations :

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

#### Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Distribution
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Distribution

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

|   |  |                                      |                       |
|---|--|--------------------------------------|-----------------------|
| J ouvré   | Jour d'établissement de la VL (J)      | J+1 ouvré                            | J+2 ouvrés            |
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

**Nom du dépositaire :** LAZARD FRERES BANQUE

**Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :**

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

**QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

**Indicateur de risque :**



Période de détention recommandée : **5 ans**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

**Scénarios de performance :**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 5 ans<br>Exemple d'investissement : 10 000 € |   |  |                            |
|---|---|--|----------------------------|
| Scénarios   |   | Si vous sortez après 1 an  | Si vous sortez après 5 ans |
| <i>Minimum</i>  |   | <i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i> |                            |
| <b>Tension</b>  | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 3 050 €  | 4 300 €                    |
|   | <b>Rendement annuel moyen</b>                                 | -69,5%   | -15,5%                     |
| <b>Défavorable</b>  | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 8 170 €  | 4 300 €                    |
|   | <b>Rendement annuel moyen</b>                                 | -18,3%   | -15,5%                     |
| <b>Intermédiaire</b>  | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 10 170 €   | 12 770 €                   |
|   | <b>Rendement annuel moyen</b>                                 | 1,7%   | 5,0%                       |
| <b>Favorable</b>  | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 12 160 €   | 15 300 €                   |
|   | <b>Rendement annuel moyen</b>                                 | 21,6%  | 8,9%                       |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/10/2021 - 14/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2013 - 14/03/2014

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/08/2020 - 14/08/2021

**QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

**QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps :**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | 620 €                     | 1 937 €                    |
| Incidence des coûts annuels (*) | 6,3%                      | 3,3% chaque année          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,3% avant déduction des coûts et de 5,0% après cette déduction.

#### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie                           |   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 4,0% du montant investi.<br>Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.  | Jusqu'à 400 €             |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie.   | 0 €                       |
| Coûts récurrents supportés chaque année                           |   |                           |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 2,0% de la valeur de votre investissement par an.<br>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 193 €                     |
| Coûts de transaction  | 0,1% de la valeur de votre investissement par an.<br>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 5 €                       |
| Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques       |   |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | 0,2%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.   | 22 €                      |

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :  
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France  
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr  
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante [https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds\\_93.html?idFond=PCD](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=PCD)

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### CHANGEMENT INTERVENU AU COURS DE LA PERIODE ET A INTERVENIR

Le Conseil d'Administration de la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Code ISIN : FR0014008GH9) en date du 17/05/2022 a décidé la modification de la rédaction relative à la commission de surperformance dans le prospectus.

Les précisions apportées sont les suivantes :

- La méthode de calcul de la commission de surperformance
- La cohérence entre le modèle de commission de surperformance et les objectifs, la stratégie et la politique de fonds en matière d'investissement
- La fréquence de prélèvement des commissions de surperformance
- Le rattrapage de performances négatives
- La commission du modèle de commissions de surperformance

➤ **Date d'effet : 01/04/2022**

Il a été décidé, pour la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Code ISIN : FR0014008GH9), les modifications suivantes :

- 1) Insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses.
- 2) Règlement / Statuts : Suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates »).

➤ **Date d'effet 20/06/2022**

Il a été décidé, pour la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Code ISIN : FR0014008GH9), les modifications suivantes :

- 1) Insertion d'une « information benchmark » dans le DICI ;
- 2) Mise en conformité avec l'OPC maître.

➤ **Date d'effet 23/08/2022**

Le DICI de la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Code ISIN : FR0014008GH9) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail. Dans le cadre du passage au DIC PRIIPS, le prospectus publié comprend l'annexe SFDR.

## Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

### I. Liste des mandats

| Noms des Administrateurs   | Nombre de mandats | Liste des mandats et fonctions  |
|--|-------------------|---|
| Mme Aurélia Verchère<br><i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 5                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance</li> <li>▪ Président Directeur Général des Sicav :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Phima</li> <li>○ Salix</li> <li>○ T3SO</li> </ul> </li> <li>▪ Administrateur de la Sicav Emaxva</li> </ul>  |
| M. Philippe Ducret<br><i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>   | 5                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président Directeur Général de la Sicav Objectif Sélection</li> <li>▪ Directeur Général Administrateur des Sicav :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif Monde Sicav</li> <li>○ Objectif Stratégie Long Terme</li> <li>○ Lazard Patrimoine Croissance</li> </ul> </li> <li>▪ Administrateur de la Sicav Phima</li> </ul>   |
| M. Christian Panhard<br><i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 5                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président Directeur Général Administrateur de la Sicav Sofibal</li> <li>▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Japon</li> <li>▪ Directeur Général Administrateur de la Sicav Objectif Finance Investissements</li> <li>▪ Directeur Général Administrateur de la Sicav SICAV Haussmann Argenson</li> <li>▪ Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance</li> </ul> |
| Mme Isabelle Lascoux<br><i>Directeur de Lazard Frères Gestion SAS</i>      | 2                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur des Sicav :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lazard Patrimoine Croissance</li> <li>○ Lazard Multi Assets (<i>Sicav à compartiments</i>)</li> </ul> </li> </ul>  |
| M. Frédéric Buzaré<br><i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>   | 5                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président du Conseil d'administration de la Sicav 54 Patrimoine</li> <li>▪ Administrateur des Sicav :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lazard Actions US Concentré</li> <li>○ Lazard Patrimoine Croissance</li> <li>○ Gamica</li> <li>○ Emaxva</li> </ul> </li> </ul>  |

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

**JETONS DE PRESENCE**

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de :

**Action C : 1,20%**

**Action D : 1,24%**

**Actions M : 2,69%.**

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

**La performance de l'indice sur la période est de : 2,78%.**

#### ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance a surpris favorablement dans les pays occidentaux malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et contrer l'inflation. Les répercussions économiques de la crise énergétique ont finalement été moins importantes que prévues en Europe et l'économie américaine a fait preuve de résistance, les consommateurs continuant de dépenser en puisant dans leur épargne. La croissance chinoise a été freinée par les confinements avant de rebondir fortement après la levée complète des restrictions. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a passé un pic aux Etats-Unis et en Europe. L'amélioration des perspectives économiques semble toutefois fragile. L'inflation sous-jacente se révèle persistante, des signes de retournement de l'économie américaine commencent à apparaître et l'augmentation brutale des taux d'intérêt a mis à jour des fragilités dans le système financier, comme en témoignent la faillite de SVB aux Etats-Unis et le rachat en catastrophe de Credit Suisse par UBS en mars 2023.

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a ralenti pour s'établir à +0,9% sur un an au T4 2022. Les créations d'emplois ont ralenti à +345 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage a baissé à 3,5%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +5,0% et +5,6% hors énergie et alimentation.

La Fed a augmenté son taux directeur de +450 points de base pour le porter dans la fourchette de 4,75%-5,00%, avec la séquence suivante : +50 points de base en mai 2022, quatre hausses consécutives de +75 points de base entre juin et novembre 2022, +50 points de base en décembre 2022 et deux hausses de +25 points de base en février et mars 2023.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé en mai 2022 le début de la réduction de son bilan à partir de juin 2022, au rythme maximum de -47,5 Mds USD par mois puis de -95 Mds USD à partir de septembre 2022. En mars 2023, la Fed a annoncé la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »).

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +1,8% sur un an au T4 2022. Le PIB a augmenté de +0,9% en Allemagne, +0,5% en France, +1,4% en Italie et +2,6% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,6%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +6,9%. Hors énergie et alimentation, l'inflation a accéléré à +5,7% sur un an.

La BCE a remonté ses taux directeurs de +350 points de base, avec la séquence suivante : +50 points de base en juillet 2022, deux hausses de +75 points de base en septembre et en octobre 2022 et trois hausses +50 points de base entre décembre 2022 et mars 2023. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 3,00%, le taux de refinancement de 0% à 3,50% et la facilité marginale de prêts de 0,25% à 3,75%.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé en juin 2022 la fin de son programme d'achats d'actifs (APP). En juillet 2022, la BCE a approuvé la création d'un dispositif (« Transmission Protection Instrument ») qui pourrait être activé en cas d'emballement des marges de crédit. En décembre 2022, la BCE a annoncé qu'elle commencera à réduire son bilan à partir de mars 2023, au rythme de 15 Mds d'EUR par mois jusqu'à fin juin 2023.

En France, Emmanuel Macron a été réélu président le 24 avril 2022. Les élections législatives ont débouché sur une majorité relative du parti présidentiel à l'Assemblée nationale. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a ralenti pour s'établir à +2,9% sur un an au T4 2022. L'activité a été pénalisée par les confinements et le ralentissement du marché de l'immobilier. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,6%. L'inflation a ralenti à +0,7% sur un an. La banque centrale chinoise a baissé son taux directeur de 10 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,75%. Les restrictions sanitaires ont été levées en novembre et décembre 2022.

A l'issue du 20<sup>ème</sup> Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois, qui s'est tenue du 4 au 13 mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

## **POLITIQUE DE GESTION**

L'indice MSCI World des marchés actions mondiaux a baissé de -9,1%. Les marchés européens ont surperformé les marchés américains, l'Euro Stoxx en euros augmentant de +5,1% contre une baisse de -9,3% pour le S&P 500 en dollars. Le Topix en yen a augmenté de +2,9% tandis que l'indice MSCI des actions émergentes en dollars a baissé de -13,3%.

La baisse des marchés mondiaux au cours des douze derniers mois masque une phase de forte baisse au cours des six premiers mois et une phase de forte hausse au cours des six mois suivants. Dans un premier temps, les marchés actions ont été pénalisés par la forte augmentation des taux d'intérêt, la diminution des arrivées de gaz russe en Europe et les confinements en Chine, ces facteurs alimentant les craintes de récession. Dans un second temps, les marchés actions ont été soutenus par les espoirs d'inflexion des politiques monétaires, l'éloignement de la crise énergétique en Europe et la réouverture anticipée de l'économie chinoise.

Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte tension des taux d'intérêt et l'écartement des marges de crédit. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 2,34% à 3,47%, avec un pic à 4,24% le 24 octobre 2022. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de 0,56% à 2,29%, avec un pic à 2,75% le 2 mars 2023. D'après les indices ICE Bank of America, les spreads de crédit des émetteurs privés européens sont passés de 128 à 155 points de base sur le compartiment investment grade, de 198 à 264 points de base sur le compartiment des financières subordonnées et de 400 à 474 points de base sur le compartiment high yield.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de -2,1% contre le dollar et de -2,8% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de +7,0% contre yen et de +4,3% contre la livre sterling. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de -5,0% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a baissé de -20,7%. Le prix du baril de Brent est passé de 107 dollars à 80 dollars avec un pic à 128 dollars début juin.

Dans un tel environnement caractérisé par une remontée généralisée des taux d'intérêt et par un ralentissement progressif de l'activité, la politique de gestion a consisté à garder en portefeuille les sociétés bénéficiant de bonnes perspectives et de « pricing power », mais de diminuer l'exposition générale de l'OPC dans sa composante actions. Celle-ci représentait 67% au 31 mars 2023.

Le solde était pour l'essentiel investi en placements monétaires et en liquidités.

Parmi les principales opérations de l'exercice, on peut noter :

Achat : Deutsche Boerse.

Renforcements : Koné, Smurfit Kappa.



Ventes : Chevron, Otis.

Allègements : Accenture, Air Liquide, Astrazeneca, Axa, BNP, Carrefour, Danone, Small Caps France, Investissement Microcaps, LVMH, Merck, Saint Gobain, Total et Unilever.

Trading : Dassault Systèmes, Essilor, Givaudan, Heineken, Hermès, L'Oréal, M6, Microsoft, Pernod-Ricard, Roche et Sanofi.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                              | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
|                                     | Acquisitions                          | Cessions      |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC        | 68 718 217,79                         | 55 799 277,09 |
| AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC      | 63 124 729,58                         | 51 491 538,17 |
| LAZARD EURO MONEY MARKET            | 41 045 473,67                         | 3 476 715,83  |
| HERMES INTERNATIONAL                | 2 310 030,01                          | 11 438 635,77 |
| L'OREAL                             | 3 729 195,43                          | 8 568 736,51  |
| LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET | 10 661 544,00                         | 429 215,76    |
| OTIS WORLDWIDE CORP-WI              |                                       | 10 107 850,94 |
| TOTALENERGIES SE                    | 544 121,50                            | 9 007 572,55  |
| SANOFI                              | 3 643 857,00                          | 5 558 196,55  |
| CARREFOUR                           | 320 335,00                            | 8 621 402,50  |

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 33 226 223,06

- o Change à terme :
- o Future : 33 226 223,06
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
|                                |                                    |

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments   | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces (*)<br><b>Total</b> |                                   |
| <b>Instruments financiers dérivés</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces<br><b>Total</b>     |                                   |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels  | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| . Revenus (*)<br>. Autres revenus<br><b>Total des revenus</b><br>. Frais opérationnels directs<br>. Frais opérationnels indirects<br>. Autres frais<br><b>Total des frais</b> |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
  
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
  - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
  - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
  - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

## **REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

### **Article 8 (SFDR)**

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

#### Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 31/03/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 60,8903 sur une échelle de 0 à 100. Elle est restée supérieure à celle de son univers.

#### Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion ([www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)).

#### Investissements en actions et/ou obligations détenues en direct :

L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne.

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les risques susceptibles d'affecter la durabilité des entreprises ou « Sustainability Risks » (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses) ainsi que les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou « Principal Adverse Impacts » (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets), c'est-à-dire tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présentes sur le site Internet de la société de gestion.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus ;
- 2) des coûts plus élevés ;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation moyenne pondérée des facteurs E, S et G supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de nos partenaires ESG.

La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

#### Investissements en OPC

Les OPC sélectionnés en sus des titres vifs relèvent, dans leur majorité, d'un processus ESG au moins équivalent à celui décrit pour les titres vifs.

De plus, pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes, Lazard Frères Gestion prend connaissance de leurs processus d'intégration ESG et sélectionne principalement des fonds relevant d'une intégration ESG au moins équivalente à celle décrite pour les titres vifs ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure".

### **Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"**

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Prévention et contrôle des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

### **ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)**

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion ; [https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds\\_71.html](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html).

### **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

### **REMUNERATIONS**

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard

Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique  
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

| <b>effectif au 31-12-2022 LFG<br/>- LFG Belgique - LFG<br/>Luxembourg</b> | <b>Rémunérations fixes<br/>annuelles 2022<br/>en €</b> | <b>Rémunération variable au titre de 2022<br/>(cash payé en 2023 et différé attribué en<br/>2023)<br/>en €</b> |
|---|--|--|
| 205   | 20 102 615   | 29 964 115   |

**"Personnel identifié"**

| <b>Catégorie</b>  | <b>Nombre de salariés</b> | <b>Rémunérations fixes et variables agrégées 2022<br/>(salaires annuels et bonus cash et différés)</b> |
|-------------------|---------------------------|--|
| Senior Management | 3                         | 5 848 796  |
| Autres            | 61                        | 28 469 324   |
| <b>Total</b>      | <b>64</b>                 | <b>34 318 120</b>  |

*NB : les montants sont des montants non chargés*

**AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS  
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

[www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

10 avenue Percier  
75008 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

---

A l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

## LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

10 avenue Percier  
75008 PARIS

### Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

---

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le 13 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN AU 31/03/2023 en EUR

#### ACTIF

|  | 31/03/2023            | 31/03/2022            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  |                       |                       |
| <b>DÉPÔTS</b>  |                       |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>700 113 432,38</b> | <b>707 042 318,39</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>328 384 656,99</b> | <b>381 809 064,61</b> |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 328 384 656,99        | 381 809 064,61        |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  |                       |                       |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   |                       |                       |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  |                       |                       |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  |                       |                       |
| <b>Titres de créances</b>  | <b>993 698,07</b>     | <b>1 002 721,35</b>   |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   | 993 698,07            | 1 002 721,35          |
| Titres de créances négociables   | 993 698,07            | 1 002 721,35          |
| Autres titres de créances  |                       |                       |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   |                       |                       |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>370 039 023,24</b> | <b>323 801 568,18</b> |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 370 039 023,24        | 323 801 568,18        |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  |                       |                       |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         |                       |                       |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés |                       |                       |
| Autres organismes non européens  |                       |                       |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   |                       |                       |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  |                       |                       |
| Créances représentatives de titres prêtés  |                       |                       |
| Titres empruntés   |                       |                       |
| Titres donnés en pension   |                       |                       |
| Autres opérations temporaires  |                       |                       |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  | <b>696 054,08</b>     | <b>428 964,25</b>     |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 696 054,08            | 428 964,25            |
| Autres opérations  |                       |                       |
| <b>Autres instruments financiers</b>   |                       |                       |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>499 962,25</b>     | <b>2 254 352,96</b>   |
| Opérations de change à terme de devises  |                       |                       |
| Autres   | 499 962,25            | 2 254 352,96          |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>1 455 118,29</b>   | <b>817 572,99</b>     |
| Liquidités   | 1 455 118,29          | 817 572,99            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>702 068 512,92</b> | <b>710 114 244,34</b> |

## PASSIF

|   | 31/03/2023            | 31/03/2022            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                       |                       |
| Capital   | 660 937 284,84        | 655 908 436,59        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 906,23                | 1 384,06              |
| Report à nouveau (a)  |                       | 200,02                |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)            | 38 759 289,40         | 51 296 133,19         |
| Résultat de l'exercice (a, b)                               | -996 172,09           | -5 660 407,63         |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>698 701 308,38</b> | <b>701 545 746,23</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                       |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>641 999,17</b>     | <b>287 026,75</b>     |
| Opérations de cession sur instruments financiers            |                       |                       |
| Opérations temporaires sur titres                           |                       |                       |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          |                       |                       |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  |                       |                       |
| Autres opérations temporaires                               |                       |                       |
| Instruments financiers à terme                              | 641 999,17            | 287 026,75            |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 641 999,17            | 287 026,75            |
| Autres opérations   |                       |                       |
| <b>DETTES</b>   | <b>955 376,51</b>     | <b>7 711 874,62</b>   |
| Opérations de change à terme de devises                     |                       |                       |
| Autres  | 955 376,51            | 7 711 874,62          |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>1 769 828,86</b>   | <b>569 596,74</b>     |
| Concours bancaires courants                                 | 1 769 828,86          | 569 596,74            |
| Emprunts  |                       |                       |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>702 068 512,92</b> | <b>710 114 244,34</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



**HORS-BILAN AU 31/03/2023 en EUR**

|   | 31/03/2023    | 31/03/2022    |
|---|---------------|---------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |               |               |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |               |               |
| Contrats futures                                |               |               |
| EC EURUSD 0622                                  |               | 28 181 874,35 |
| EC EURUSD 0623                                  | 28 259 612,73 |               |
| RY EURJPY 0622                                  |               | 5 004 150,38  |
| RY EURJPY 0623                                  | 4 966 610,33  |               |
| Engagement sur marché de gré à gré              |               |               |
| Autres engagements                              |               |               |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |               |               |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |               |               |
| Engagement sur marché de gré à gré              |               |               |
| Autres engagements                              |               |               |

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2023 en EUR

|   | 31/03/2023           | 31/03/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                      |                      |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   |                      |                      |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 9 221 206,67         | 11 047 267,22        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  |                      |                      |
| Produits sur titres de créances                                 |                      |                      |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     |                      |                      |
| Produits sur instruments financiers à terme                     |                      |                      |
| Autres produits financiers                                      |                      |                      |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>9 221 206,67</b>  | <b>11 047 267,22</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                      |                      |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      |                      |                      |
| Charges sur instruments financiers à terme                      |                      |                      |
| Charges sur dettes financières                                  | 176 790,23           | 2 902,97             |
| Autres charges financières                                      |                      |                      |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>176 790,23</b>    | <b>2 902,97</b>      |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>9 044 416,44</b>  | <b>11 044 364,25</b> |
| Autres produits (3)   |                      |                      |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 10 060 180,21        | 16 865 273,13        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>-1 015 763,77</b> | <b>-5 820 908,88</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | 19 591,68            | 160 501,25           |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         |                      |                      |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>-996 172,09</b>   | <b>-5 660 407,63</b> |

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

| Taux de référence  |  |
|--|--|
| Tcn en Euro  | Tcn en devises                               |
| Euribor, Swaps OIS et Btf<br>- 3 – 6 – 9 – 12 mois<br>Btan<br>- 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans | Taux officiels principaux des pays concernés |

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

**Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

Actif brut

x taux de frais de fonctionnement et de gestion

x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente

365 (ou 366 les années bissextiles)

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de l'OPC versé intégralement à la société de gestion.

L'OPC effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

| Frais facturés à l'OPC   | Assiette                                   | Action                          | Taux Barème (TTC maximum)   |                              |
|--|--|---------------------------------|---|------------------------------|
| Frais de gestion financière  | Actif net                                  | C                               | 1,480%  |                              |
|  |  | D                               | 1,480%  |                              |
|  |  | M                               | 0,05%   |                              |
| Frais de fonctionnement et autres services   | Actif net                                  | Appliqués à toutes les actions  | 0,020%  |                              |
| Frais indirects (commissions et frais de gestion)  | Actif net                                  | Appliqués à toutes les actions  | 4,50%   |                              |
| Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire) | Prélèvement maximum sur chaque transaction | Appliquées à toutes les actions | Actions, obligations, titres de créance, change                     | De 0 à 0,40%                 |
|  |  |                                 | Instruments sur marché à terme et autres opérations                 | De 0 à 450 € par lot/contrat |
| Commission de surperformance   | Actif net                                  | C, D                            | 25% de la surperformance au-delà de l'indice composite de référence |                              |
|  |  | M                               | Néant   |                              |

#### Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

#### Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

#### Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/04/2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 25% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31/03/2023.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| <b>Action(s)</b>                      | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|---------------------------------------|------------------------------------|--|
| Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C | Capitalisation                     | Capitalisation   |
| Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D | Distribution                       | Distribution   |
| Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M | Capitalisation                     | Capitalisation   |

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 en EUR

|   | 31/03/2023            | 31/03/2022            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>701 545 746,23</b> | <b>693 603 639,81</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 65 529 489,61         | 99 721 110,13         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -72 687 240,31        | -162 405 142,65       |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 40 448 676,98         | 57 898 473,26         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -649 553,12           | -2 580 330,84         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 2 057 518,12          | 629 169,98            |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | -3 373 177,46         | -3 193 220,38         |
| Frais de transactions   | -845 107,12           | -1 199 070,12         |
| Différences de change   | 1 362 557,66          | 5 178 004,62          |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -30 219 757,64        | 19 666 475,55         |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 147 763 513,18        | 177 983 270,82        |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -177 983 270,82       | -158 316 795,27       |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | 249 454,44            | 883 941,83            |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 678 418,69            | 428 964,25            |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -428 964,25           | 454 977,58            |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          | -3 701 535,24         | -745 752,17           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             |                       | -90 643,91            |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | -1 015 763,77         | -5 820 908,88         |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    |                       |                       |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       |                       |                       |
| Autres éléments   |                       |                       |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>698 701 308,38</b> | <b>701 545 746,23</b> |

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|   | Montant              | %           |
|---|----------------------|-------------|
| <b>ACTIF</b>  |                      |             |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                      |                      |             |
| <b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                |                      |             |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                                     |                      |             |
| Bons du Trésor  | 993 698,07           | 0,14        |
| <b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>                               | <b>993 698,07</b>    | <b>0,14</b> |
| <b>PASSIF</b>   |                      |             |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>       |                      |             |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> |                      |             |
| <b>HORS-BILAN</b>   |                      |             |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                               |                      |             |
| Change  | 33 226 223,06        | 4,76        |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         | <b>33 226 223,06</b> | <b>4,76</b> |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                      |                      |             |
| <b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |                      |             |

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe  | %    | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres       | %    |
|-----------------------------------|------------|------|---------------|---|----------------|---|--------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |            |      |               |   |                |   |              |      |
| Dépôts                            |            |      |               |   |                |   |              |      |
| Obligations et valeurs assimilées |            |      |               |   |                |   |              |      |
| Titres de créances                | 993 698,07 | 0,14 |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |            |      |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |            |      |               |   |                |   | 1 455 118,29 | 0,21 |
| <b>PASSIF</b>                     |            |      |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |            |      |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |            |      |               |   |                |   | 1 769 828,86 | 0,25 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |            |      |               |   |                |   |              |      |
| Opérations de couverture          |            |      |               |   |                |   |              |      |
| Autres opérations                 |            |      |               |   |                |   |              |      |



### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois     | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|------|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>ACTIF</b>                      |              |      |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| Dépôts                            |              |      |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| Obligations et valeurs assimilées |              |      |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| Titres de créances                | 498 803,87   | 0,07 | 494 894,20      | 0,07 |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                | 1 455 118,29 | 0,21 |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| <b>PASSIF</b>                     |              |      |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                | 1 769 828,86 | 0,25 |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |              |      |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture          |              |      |                 |      |             |   |             |   |         |   |
| Autres opérations                 |              |      |                 |      |             |   |             |   |         |   |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1<br>CHF |      | Devise 2<br>GBP |      | Devise 3<br>JPY |      | Devise N<br>AUTRE(S) |      |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
|  | Montant         | %    | Montant         | %    | Montant         | %    | Montant              | %    |
| <b>ACTIF</b>                                     |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Dépôts   |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Actions et valeurs assimilées                    | 37 242 675,07   | 5,33 | 9 011 676,34    | 1,29 |                 |      | 26 641 591,89        | 3,81 |
| Obligations et valeurs assimilées                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Titres de créances                               |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| OPC  |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Créances   |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Comptes financiers                               |                 |      |                 |      | 821 031,21      | 0,12 |                      |      |
| <b>PASSIF</b>                                    |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Dettes   |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Comptes financiers                               |                 |      |                 |      |                 |      | 1 769 828,86         | 0,25 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Opérations de couverture                         |                 |      |                 |      | 4 966 610,33    | 0,71 | 28 259 612,73        | 4,04 |
| Autres opérations                                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit           | 31/03/2023         |
|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                                  |                    |
|                                 | Souscriptions à recevoir         | 361 962,25         |
|                                 | Coupons et dividendes en espèces | 138 000,00         |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                                  | <b>499 962,25</b>  |
| <b>DETTES</b>                   |                                  |                    |
|                                 | Rachats à payer                  | 8 522,18           |
|                                 | Frais de gestion fixe            | 884 527,65         |
|                                 | Frais de gestion variable        | 62 326,68          |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                                  | <b>955 376,51</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                                  | <b>-455 414,26</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|  | En action     | En montant     |
|--|---------------|----------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C</b>           |               |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 115 708,440   | 54 290 207,43  |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -151 455,566  | -70 676 738,55 |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | -35 747,126   | -16 386 531,12 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 1 317 016,806 |                |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D</b>           |               |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 1 790,000     | 398 581,50     |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -51,000       | -10 735,84     |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | 1 739,000     | 387 845,66     |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 207 797,886   |                |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M</b>           |               |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 779 038,0190  | 10 840 700,68  |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -138 072,9661 | -1 999 765,92  |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | 640 965,0529  | 8 840 934,76   |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 641 071,7189  |                |

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|  | En montant |
|--|------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C</b><br>Total des commissions acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D</b><br>Total des commissions acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M</b><br>Total des commissions acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|  | 31/03/2023  |
|--|---|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Frais de gestion variables provisionnés<br>Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés<br>Frais de gestion variables acquis<br>Pourcentage de frais de gestion variables acquis<br>Rétrocessions des frais de gestion | <br><br><br><br><br><br><br>9 301 904,29<br>1,50<br><br><br><br>62 324,27<br>0,01 |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D</b><br>Commissions de garantie<br>Frais de gestion fixes<br>Pourcentage de frais de gestion fixes<br>Frais de gestion variables provisionnés<br>Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés<br>Frais de gestion variables acquis<br>Pourcentage de frais de gestion variables acquis<br>Rétrocessions des frais de gestion | <br><br><br><br><br><br><br>690 616,57<br>1,50<br><br><br><br>2,41                |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

|  | 31/03/2023 |
|--|------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M</b>           |            |
| Commissions de garantie                                |            |
| Frais de gestion fixes                                 | 5 332,67   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,07       |
| Frais de gestion variables provisionnés                |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés |            |
| Frais de gestion variables acquis                      |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       |            |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |            |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 31/03/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée |            |
| Titres empruntés              |            |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|  | 31/03/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 993 698,07 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                |            |

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                             | 31/03/2023            |
|-----------------------------------|--------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Actions                           |              |                                     |                       |
| Obligations                       |              |                                     |                       |
| TCN                               |              |                                     |                       |
| OPC                               |              |                                     | 217 074 357,75        |
|                                   | FR0007074695 | LAZARD ACT AMERIC PC-EUR            | 61 528 320,00         |
|                                   | FR0010365288 | Lazard Actions Emergentes I         | 3 786 320,70          |
|                                   | FR0000294613 | Lazard Alpha Europe A               | 4 179 060,00          |
|                                   | FR0010828913 | LAZARD ALPHA EURO SRI I             | 4 129 930,00          |
|                                   | FR0010952788 | LAZARD CAPITAL FI PVC EUR           | 888 180,00            |
|                                   | FR0010586024 | LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C       | 6 217 050,00          |
|                                   | FR0010751008 | LAZARD EURO CREDIT SRI RC EUR       | 3 849 639,54          |
|                                   | FR0010941815 | LAZARD EURO MONEY MARKET            | 48 064 960,79         |
|                                   | FR0000027609 | LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC   | 3 864 941,89          |
|                                   | FR0011291657 | LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET | 24 737 552,04         |
|                                   | FR0011042811 | LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS     | 5 314 320,00          |
|                                   | FR0000004012 | LAZARD JAPON A Act -A-              | 6 734 100,00          |
|                                   | FR0000174310 | LAZARD SMALL CAPS EURO I            | 11 405 125,00         |
|                                   | FR0010262436 | LAZARD SMALL CAPS FRANCE PART A     | 12 058 840,00         |
|                                   | FR0012044519 | LAZARD WORLD INNOVATION IC          | 12 523 550,00         |
|                                   | FR0013305844 | NORDEN SMALL TC                     | 1 137 987,79          |
|                                   | FR0000299356 | NORDEN SRI                          | 6 654 480,00          |
| Instruments financiers à terme    |              |                                     |                       |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                     | <b>217 074 357,75</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|  | 31/03/2023         | 31/03/2022           |
|--|--------------------|----------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                    |                      |
| Report à nouveau                           |                    | 200,02               |
| Résultat                                   | -996 172,09        | -5 660 407,63        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice |                    |                      |
| <b>Total</b>                               | <b>-996 172,09</b> | <b>-5 660 207,61</b> |

|  | 31/03/2023           | 31/03/2022           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C</b> |                      |                      |
| <b>Affectation</b>                           |                      |                      |
| Distribution                                 |                      |                      |
| Report à nouveau de l'exercice               |                      |                      |
| Capitalisation                               | -1 060 119,14        | -5 260 441,68        |
| <b>Total</b>                                 | <b>-1 060 119,14</b> | <b>-5 260 441,68</b> |

|  | 31/03/2023        | 31/03/2022         |
|--|-------------------|--------------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D</b> |                   |                    |
| <b>Affectation</b>                           |                   |                    |
| Distribution                                 |                   |                    |
| Report à nouveau de l'exercice               |                   |                    |
| Capitalisation                               | -53 350,31        | -399 765,93        |
| <b>Total</b>                                 | <b>-53 350,31</b> | <b>-399 765,93</b> |

|  | 31/03/2023        | 31/03/2022 |
|--|-------------------|------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M</b> |                   |            |
| <b>Affectation</b>                           |                   |            |
| Distribution                                 |                   |            |
| Report à nouveau de l'exercice               |                   |            |
| Capitalisation                               | 117 297,36        |            |
| <b>Total</b>                                 | <b>117 297,36</b> |            |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 31/03/2023           | 31/03/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                      |                      |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 906,23               | 1 384,06             |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 38 759 289,40        | 51 296 133,19        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice |                      |                      |
| <b>Total</b>  | <b>38 760 195,63</b> | <b>51 297 517,25</b> |

|  | 31/03/2023           | 31/03/2022           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C</b> |                      |                      |
| <b>Affectation</b>                           |                      |                      |
| Distribution                                 |                      |                      |
| Plus et moins-values nettes non distribuées  |                      |                      |
| Capitalisation                               | 35 524 829,57        | 47 604 041,36        |
| <b>Total</b>                                 | <b>35 524 829,57</b> | <b>47 604 041,36</b> |

|  | 31/03/2023          | 31/03/2022          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D</b>                         |                     |                     |
| <b>Affectation</b>   |                     |                     |
| Distribution   | 2 697 216,56        | 3 692 575,24        |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                          | 2 075,45            | 898,68              |
| Capitalisation   |                     |                     |
| <b>Total</b>   | <b>2 699 292,01</b> | <b>3 693 473,92</b> |
| <b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                     |
| Nombre de parts  | 207 797,886         | 206 058,886         |
| <b>Distribution unitaire</b>   | <b>12,98</b>        | <b>17,92</b>        |

|  | 31/03/2023        | 31/03/2022  |
|--|-------------------|-------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M</b> |                   |             |
| <b>Affectation</b>                           |                   |             |
| Distribution                                 |                   |             |
| Plus et moins-values nettes non distribuées  |                   |             |
| Capitalisation                               | 536 074,05        | 1,97        |
| <b>Total</b>                                 | <b>536 074,05</b> | <b>1,97</b> |



### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 29/03/2019            | 31/03/2020            | 31/03/2021            | 31/03/2022            | 31/03/2023            |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                      | <b>644 526 164,49</b> | <b>589 545 659,73</b> | <b>693 603 639,81</b> | <b>701 545 746,23</b> | <b>698 701 308,38</b> |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C en EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   | 584 408 790,83        | 552 732 606,60        | 647 329 932,30        | 651 300 134,48        | 641 670 764,45        |
| Nombre de titres                                    | 1 539 930,695         | 1 619 909,702         | 1 489 262,993         | 1 352 763,932         | 1 317 016,806         |
| Valeur liquidative unitaire                         | 379,50                | 341,21                | 434,66                | 481,45                | 487,21                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes       | 3,31                  | 8,39                  | 7,03                  | 35,19                 | 26,97                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat                | 0,65                  | 1,22                  | 0,82                  | -3,88                 | -0,80                 |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D en EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   | 60 117 373,66         | 36 813 053,13         | 46 273 707,51         | 50 244 030,51         | 47 273 103,57         |
| Nombre de titres                                    | 296 719,248           | 204 116,000           | 206 691,000           | 206 058,886           | 207 797,886           |
| Valeur liquidative unitaire                         | 202,60                | 180,35                | 223,87                | 243,83                | 227,49                |
| Distribution unitaire sur +/- values nettes         | 1,78                  | 4,46                  | 3,62                  | 17,92                 | 12,98                 |
| Distribution unitaire sur résultat                  | 0,35                  | 0,69                  | 0,44                  |                       |                       |
| Crédit d'impôt unitaire                             | 0,13                  | 0,16                  | 0,093                 |                       | (*)                   |
| Capitalisation unitaire sur résultat                |                       |                       |                       | -1,94                 | -0,25                 |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M en EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   |                       |                       |                       | 1 581,24              | 9 757 440,36          |
| Nombre de titres                                    |                       |                       |                       | 106,6660              | 641 071,7189          |
| Valeur liquidative unitaire                         |                       |                       |                       | 14,82                 | 15,22                 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes       |                       |                       |                       | 0,01                  | 0,83                  |
| Capitalisation unitaire sur résultat                |                       |                       |                       |                       | 0,18                  |

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     |                       |              |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                       |              |
| <b>ALLEMAGNE</b>  |        |                     |                       |              |
| DEUTSCHE BOERSE AG  | EUR    | 34 000              | 6 101 300,00          | 0,87         |
| MERCK KGA   | EUR    | 4 500               | 771 975,00            | 0,11         |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>  |        |                     | <b>6 873 275,00</b>   | <b>0,98</b>  |
| <b>ETATS-UNIS</b>   |        |                     |                       |              |
| MICROSOFT CORP  | USD    | 60 000              | 15 921 579,46         | 2,28         |
| <b>TOTAL ETATS-UNIS</b>   |        |                     | <b>15 921 579,46</b>  | <b>2,28</b>  |
| <b>FINLANDE</b>   |        |                     |                       |              |
| KONE OY B NEW   | EUR    | 200 000             | 9 600 000,00          | 1,37         |
| <b>TOTAL FINLANDE</b>   |        |                     | <b>9 600 000,00</b>   | <b>1,37</b>  |
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                       |              |
| AIR LIQUIDE   | EUR    | 112 000             | 17 270 400,00         | 2,47         |
| AXA   | EUR    | 390 000             | 10 984 350,00         | 1,57         |
| BNP PARIBAS   | EUR    | 147 044             | 8 118 299,24          | 1,16         |
| BUREAU VERITAS  | EUR    | 437 500             | 11 580 625,00         | 1,66         |
| CARREFOUR   | EUR    | 600 000             | 11 178 000,00         | 1,60         |
| DANONE  | EUR    | 221 000             | 12 665 510,00         | 1,82         |
| DASSAULT SYST.  | EUR    | 325 000             | 12 309 375,00         | 1,76         |
| ESSILORLUXOTTICA  | EUR    | 83 500              | 13 861 000,00         | 1,98         |
| HERMES INTERNATIONAL  | EUR    | 10 150              | 18 919 600,00         | 2,71         |
| L'OREAL   | EUR    | 45 000              | 18 506 250,00         | 2,65         |
| LEGRAND SA  | EUR    | 120 000             | 10 089 600,00         | 1,44         |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)  | EUR    | 21 900              | 18 492 360,00         | 2,64         |
| M6 METROPOLE TELEVISION   | EUR    | 997 911             | 14 918 769,45         | 2,14         |
| PERNOD RICARD   | EUR    | 32 500              | 6 782 750,00          | 0,97         |
| SAINT-GOBAIN  | EUR    | 110 000             | 5 755 200,00          | 0,82         |
| SANOFI  | EUR    | 103 000             | 10 324 720,00         | 1,48         |
| TOTALENERGIES SE  | EUR    | 200 000             | 10 872 000,00         | 1,56         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>   |        |                     | <b>212 628 808,69</b> | <b>30,43</b> |
| <b>IRLANDE</b>  |        |                     |                       |              |
| ACCENTURE PLC - CL A  | USD    | 40 750              | 10 720 012,43         | 1,53         |
| SMURFIT KAPPA GROUP PLC   | EUR    | 135 000             | 4 499 550,00          | 0,65         |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>  |        |                     | <b>15 219 562,43</b>  | <b>2,18</b>  |
| <b>PAYS-BAS</b>   |        |                     |                       |              |
| HEINEKEN  | EUR    | 90 000              | 8 915 400,00          | 1,28         |
| <b>TOTAL PAYS-BAS</b>   |        |                     | <b>8 915 400,00</b>   | <b>1,28</b>  |
| <b>ROYAUME-UNI</b>  |        |                     |                       |              |
| ASTRAZENECA PLC   | GBP    | 70 500              | 9 011 676,34          | 1,29         |
| UNILEVER PLC  | EUR    | 272 000             | 12 971 680,00         | 1,86         |
| <b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>  |        |                     | <b>21 983 356,34</b>  | <b>3,15</b>  |
| <b>SUISSE</b>   |        |                     |                       |              |
| GIVAUDAN-REG  | CHF    | 4 275               | 12 805 617,13         | 1,83         |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| NESTLE SA-REG  | CHF    | 138 000             | 15 497 712,85         | 2,22         |
| ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN  | CHF    | 34 000              | 8 939 345,09          | 1,28         |
| <b>TOTAL SUISSE</b>  |        |                     | <b>37 242 675,07</b>  | <b>5,33</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>                  |        |                     | <b>328 384 656,99</b> | <b>47,00</b> |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>   |        |                     | <b>328 384 656,99</b> | <b>47,00</b> |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |        |                     |                       |              |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                       |              |
| <b>FRANCE</b>  |        |                     |                       |              |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC   | EUR    | 319                 | 74 144 631,43         | 10,62        |
| AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC   | EUR    | 32 098              | 71 465 234,06         | 10,23        |
| CG NOUVELLE ASIE Z   | EUR    | 9 000               | 7 354 800,00          | 1,06         |
| LAZARD ACT AMERIC PC-EUR   | EUR    | 168 000             | 61 528 320,00         | 8,80         |
| Lazard Actions Emergentes I  | EUR    | 45                  | 3 786 320,70          | 0,54         |
| Lazard Alpha Europe A  | EUR    | 6 000               | 4 179 060,00          | 0,59         |
| LAZARD ALPHA EURO SRI I  | EUR    | 7 000               | 4 129 930,00          | 0,60         |
| LAZARD CAPITAL FI PVC EUR  | EUR    | 500                 | 888 180,00            | 0,12         |
| LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C  | EUR    | 17 500              | 6 217 050,00          | 0,89         |
| LAZARD EURO CREDIT SRI RC EUR  | EUR    | 2 883,15            | 3 849 639,54          | 0,55         |
| LAZARD EURO MONEY MARKET   | EUR    | 46,928              | 48 064 960,79         | 6,88         |
| LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC  | EUR    | 860,762             | 3 864 941,89          | 0,55         |
| LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET  | EUR    | 12 444              | 24 737 552,04         | 3,54         |
| LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS  | EUR    | 24 000              | 5 314 320,00          | 0,76         |
| LAZARD JAPON A Act -A-   | EUR    | 30 000              | 6 734 100,00          | 0,97         |
| LAZARD SMALL CAPS EURO I   | EUR    | 12 500              | 11 405 125,00         | 1,63         |
| LAZARD SMALL CAPS FRANCE PART A  | EUR    | 4 000               | 12 058 840,00         | 1,73         |
| LAZARD WORLD INNOVATION IC   | EUR    | 65 000              | 12 523 550,00         | 1,79         |
| NORDEN SMALL TC  | EUR    | 10 012,21           | 1 137 987,79          | 0,16         |
| NORDEN SRI   | EUR    | 28 000              | 6 654 480,00          | 0,95         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>370 039 023,24</b> | <b>52,96</b> |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>370 039 023,24</b> | <b>52,96</b> |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>   |        |                     | <b>370 039 023,24</b> | <b>52,96</b> |
| <b>Titres mis en dépôt</b>   |        |                     |                       |              |
| <b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>                                    |        |                     |                       |              |
| FRANCE TREASURY BILL ZCP 040523  | EUR    | 500 000             | 498 803,87            | 0,07         |
| FREN REP PRES ZCP 09-08-23   | EUR    | 500 000             | 494 894,20            | 0,07         |
| <b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>                              |        |                     | <b>993 698,07</b>     | <b>0,14</b>  |
| <b>TOTAL Titres mis en dépôt</b>   |        |                     | <b>993 698,07</b>     | <b>0,14</b>  |
| <b>Instrument financier à terme</b>  |        |                     |                       |              |
| <b>Engagements à terme fermes</b>  |        |                     |                       |              |
| <b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>  |        |                     |                       |              |
| EC EURUSD 0623   | USD    | 225                 | 675 652,35            | 0,10         |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| RY EURJPY 0623   | JPY    | 40                  | 2 766,34              |               |
| <b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglé ou assimilé</b> |        |                     | <b>678 418,69</b>     | <b>0,10</b>   |
| <b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>                              |        |                     | <b>678 418,69</b>     | <b>0,10</b>   |
| <b>TOTAL Instrument financier à terme</b>                            |        |                     | <b>678 418,69</b>     | <b>0,10</b>   |
| <b>Appel de marge</b>  |        |                     |                       |               |
| APPEL MARGE LAZARD   | USD    | -697 500            | -641 999,17           | -0,09         |
| APPEL MARGE LAZARD   | JPY    | 2 550 000           | 17 635,39             |               |
| <b>TOTAL Appel de marge</b>  |        |                     | <b>-624 363,78</b>    | <b>-0,09</b>  |
| <b>Créances</b>  |        |                     | <b>499 962,25</b>     | <b>0,07</b>   |
| <b>Dettes</b>  |        |                     | <b>-955 376,51</b>    | <b>-0,13</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>  |        |                     | <b>-314 710,57</b>    | <b>-0,05</b>  |
| <b>Actif net</b>   |        |                     | <b>698 701 308,38</b> | <b>100,00</b> |

|  |            |                      |               |
|--|------------|----------------------|---------------|
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D</b> | <b>EUR</b> | <b>207 797,886</b>   | <b>227,49</b> |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M</b> | <b>EUR</b> | <b>641 071,7189</b>  | <b>15,22</b>  |
| <b>Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C</b> | <b>EUR</b> | <b>1 317 016,806</b> | <b>487,21</b> |

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D

|  | NET GLOBAL   | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|--------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire  |              |        | -0,05        | EUR    |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire              |              |        |              |        |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire |              |        |              |        |
| Revenus non déclarables et non imposables  |              |        |              |        |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values  | 2 697 216,56 | EUR    | 12,98        | EUR    |
| TOTAL  | 2 697 216,56 | EUR    | 12,93        | EUR    |

**LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE**

Société d'investissement à capital variable  
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris  
345 081 897 R.C.S. Paris

**RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES  
PROPOSÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>-996 172,09 €</b>   | somme distribuable afférente au résultat.                    |
| <b>38 760 195,63 €</b> | somme distribuable afférente au plus ou moins-values nettes. |

Et décide de leur affectation comme suit :

**1. Sommes distribuables afférentes au résultat**

|                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| <b>-1 060 119,14 €</b> | capitalisation (pour Action C). |
| <b>-53 350,31 €</b>    | distribution (pour Action D).   |
| <b>117 297,36 €</b>    | capitalisation (pour Action M). |

**2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>35 524 829,57 €</b> | capitalisation (pour Action C).                       |
| <b>2 699 292,01 €</b>  | distribution (pour Action D).                         |
| <b>2 075,45 €</b>      | plus et moins-values non distribuées (pour Action D). |
| <b>536 074,05 €</b>    | capitalisation (pour Action M).                       |

Pour l'action « D » : un dividende net de 12,98 € sera détaché.

## 7. ANNEXE(S)

# Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Identifiant d'entité juridique : 969500T0830716L40754

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 56,82% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**





**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

### Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

### Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

### Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

### Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

### Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

### Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :  
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

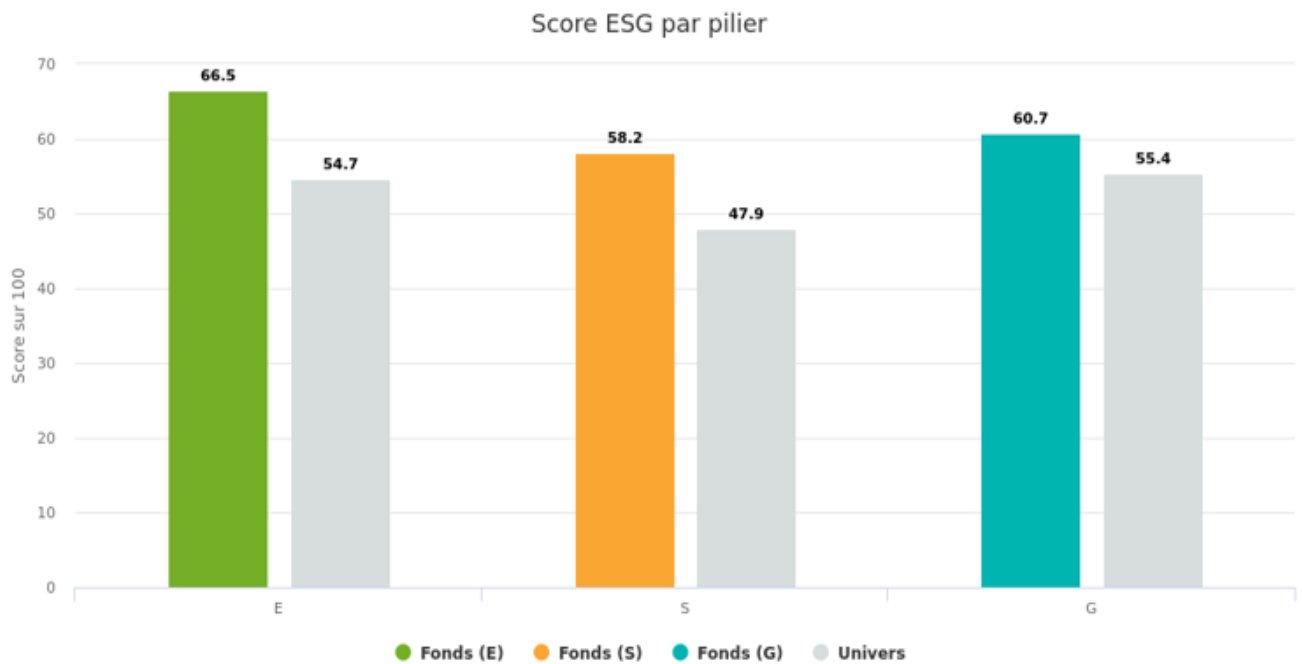
Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire. Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100)

Evolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :  
80% STOXX 600 + 20% S&P 500



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

|   | Règle   | Part moyenne du portefeuille |
|---|---|------------------------------|
| <b>Empreinte carbone en M euros</b>                 | Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur   | 13,07%                       |
| <b>Intensité carbone</b>                            | Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur   | 17,69%                       |
| <b>Augmentation température implicite en 2100</b>   | ≤2°C  | 26,23%                       |
| <b>Nombre de brevets bas carbone</b>                | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers   | 17,02%                       |
| <b>% femmes dans le management exécutif</b>         | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers   | 4,06%                        |
| <b>Nombre heures de formation pour les salariés</b> | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers   | 0,00%                        |
| <b>Couverture des avantages sociaux</b>             | Voir présentation investissement durable <a href="http://www.lazardfreresgestion.fr">www.lazardfreresgestion.fr</a> | 8,06%                        |
| <b>Politiques de diversité par le management</b>    | Voir présentation <a href="http://www.lazardfreresgestion.fr">www.lazardfreresgestion.fr</a>                        | 19,06%                       |

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers

d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants | Secteur | Pourcentage d'actifs | Pays   |
|-------------------------------------|---------|----------------------|--------|
| 1. AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC   | OPC     | 11,76%               | France |

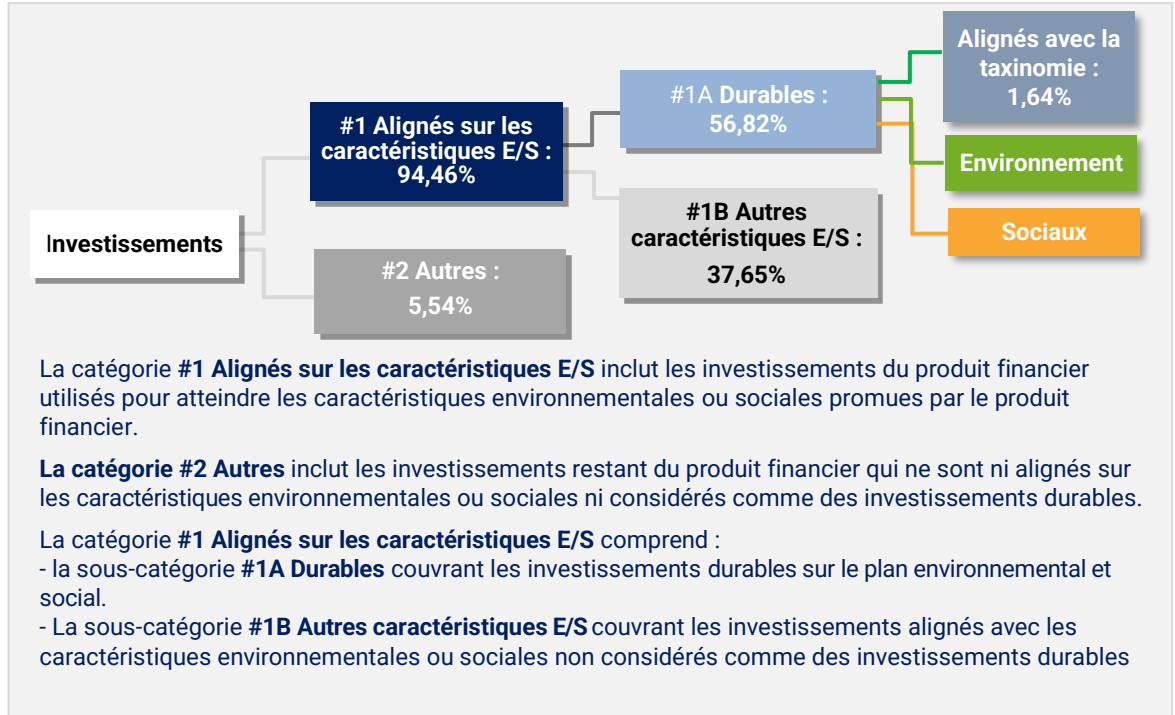
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :  
29/04/2022 au  
31/03/2023

| <b>Investissements les plus importants</b> | <b>Secteur</b>                       | <b>Pourcentage d'actifs</b> | <b>Pays</b> |
|--|--------------------------------------|-----------------------------|-------------|
| <b>2. AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC</b>     | Activités financières et d'assurance | 11,50%                      | France      |
| <b>3. LAZARD ACT AMERIC PC-EUR</b>         | OPC                                  | 9,17%                       | France      |
| <b>4. OBJECTIF MONETAIRE EURO-B</b>        | OPC                                  | 3,63%                       | France      |
| <b>5. LOREAL</b>                           | Industrie manufacturière             | 2,94%                       | France      |
| <b>6. LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C</b>     | OPC                                  | 2,78%                       | France      |
| <b>7. HERMES INTERNATIONAL</b>             | Industrie manufacturière             | 2,62%                       | France      |
| <b>8. LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI</b>     | Industrie manufacturière             | 2,48%                       | France      |
| <b>9. AIR LIQUIDE SA</b>                   | Industrie manufacturière             | 2,38%                       | France      |
| <b>10. UNILEVER PLC</b>                    | Industrie manufacturière             | 2,32%                       | Royaume-Uni |



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation d'actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

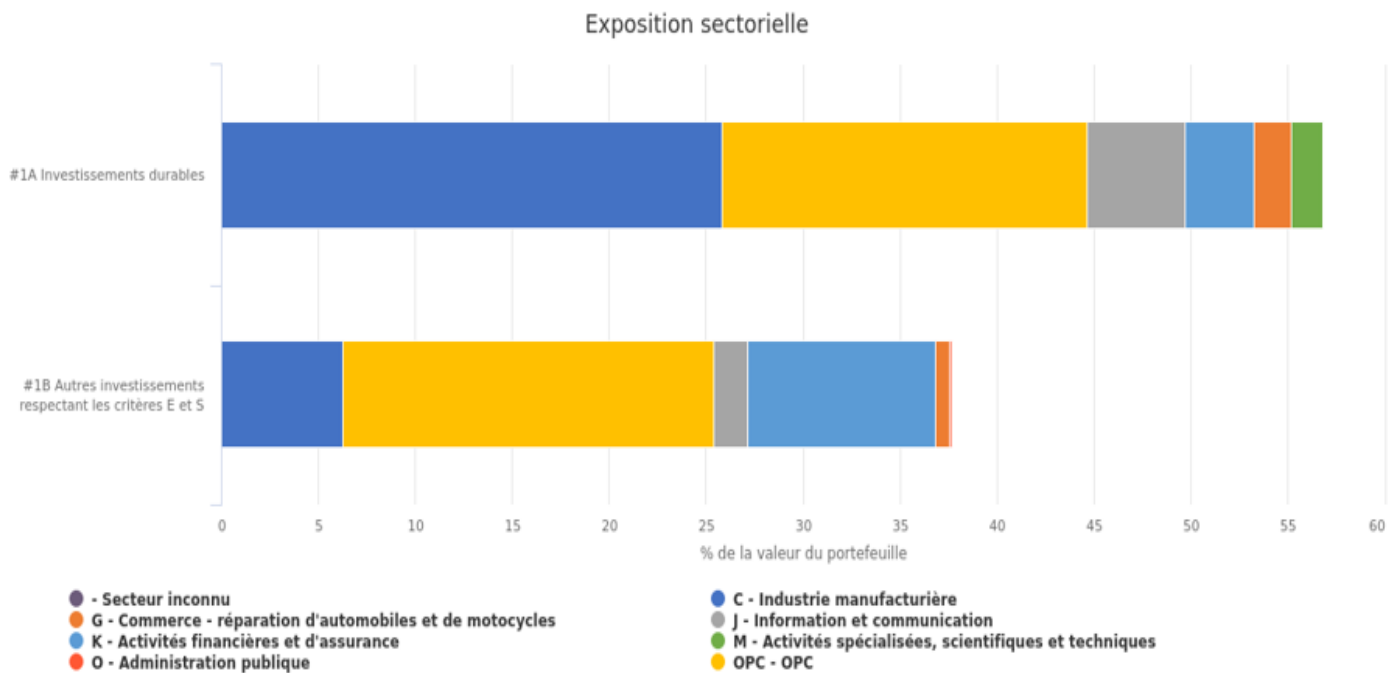
- la sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables

| Détail des investissements durables                          |        |
|--|--------|
| Rappel du poids des investissements durables en portefeuille | 56,82% |
| Dont investissements durables E                              | 35,71% |
| Dont investissements durables S                              | 28,77% |

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,53% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

- **Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence**

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 35,69%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 28,77%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 5,54%.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

#### **- Le taux d'analyse extra-financière**

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.  
Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 94,46%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100)

Un autre élément contraignant s'ajoute pour les OPC en portefeuille : la part d'OPC non Article 8 ou Article 9 SFDR dans le portefeuille ne dépasse pas 10% de l'actif total.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.